

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
Date d'exécution 15.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Spinnen- & Mövendreck Entferner
Art-Nr. 1.0209.01591.00000
UFI GMD4-E0WP-Y007-81GK / -

Composant(s) déterminant la classification de danger

métasilicate de sodium 5-hydrate, hydroxyde de potassium, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthylisothiazol-3(2H)-one

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange

Produits de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1,
D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 37 80
Télécopie +49 40 51 74 37
E-mail yachticon@yachticon.de
Site web www.yachticon.de

Service responsable de l'information:

Téléphone +49 40 511 37 80
Télécopie +49 40 51 74 37

E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse 145
France: Numéro ORFILA (INRS): +33 145 42 59 59 ;
Belgique: 070 245 245 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Procédure de classification

Met. Corr. 1, H290
Skin Corr. 1B, H314
Skin Sens. 1A, H317

Consignes en cas de risques physiques

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
Date d'exécution 15.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

Remarque

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].
Les verres de lunettes synthétiques peuvent être endommagés par le produit; éviter les projections de produit/éliminer immédiatement!

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger

métasilicate de sodium 5-hydrate, hydroxyde de potassium, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Pictogrammes des risques



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P260 Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une entreprise d'élimination des déchets reconnue.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).
Fermetures à l'épreuve des enfants (EN 862/ISO8317).

Autre étiquetage

BENZISOTHIAZOLINONE (CAS 2634-33-5)
moins de 5 % agents de surface anioniques
moins de 5 % agents de surface non ioniques
Méthylisothiazolinone
PHENOXYETHANOL

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
Date d'exécution 15.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
10213-79-3			métasilicate de sodium 5-hydrate	< 5 pds %	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335	ATE(voie orale): 1152- 1349 mg/kg ATE(voie cutanée): > 5000 mg/kg
1310-58-3	215-181-3	019-002-00-8	hydroxyde de potassium	< 5 pds %	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Corr. 1A; H314	Skin Corr. 1A;H314: C>=5% Skin Corr. 1B;H314: 2%<=C<5% Skin Irrit. 2;H315: 0.5%<=C<2% Eye Irrit. 2;H319: 0.5%<=C<2% ATE(voie orale): 333 mg/kg
122-99-6	204-589-7	603-098-00-9	2-phénoxyéthanol	< 5 pds %	Acute Tox. 4 ; H302 Eye Irrit. 2; H319	
15763-76-5	239-854-6		Sulfonate de cumène (sel de sodium)	< 2 pds %	Eye Irrit. 2; H319	
164524-02-1	629-764-9		Sulfonate de cumène (sel de potassium)	< 2 pds %	Eye Irrit. 2; H319	
111-76-2	203-905-0	603-014-00-0	butyl cellosolve	< 2 pds %	Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	ATE(voie orale): 1200 mg/kg p.c. ATE(voie cutanée): > 2000 mg/kg ATE(Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur)): 3 mg/L
112-34-5	203-961-6	603-096-00-8	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	< 2 pds %	Eye Irrit. 2; H319	ATE(voie orale): 3384 mg/kg ATE(voie cutanée): 2700 mg/kg
2634-33-5	220-120-9	613-088-00-6	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	> 0.05 < 1 pds %	Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400	Skin Sens. 1;H317: C>=0.05%
2682-20-4	220-239-6		2-méthylisothiazol-3(2H)-one	> 0.0015 < 1 pds %	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 2; H330 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410; EUH071	M=10 (Aquatic Acute 1) M=1 (Aquatic Chronic 1)

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119449811-37-XXXX	métasilicate de sodium 5-hydrate
01-2119487136-33-XXXX	hydroxyde de potassium
01-2119488943-21-XXXX	2-phénoxyéthanol
01-2119475108-36-XXXX	butyl cellosolve

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
Date d'exécution 15.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119475104-44-XXXX	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
01-2119489411-37-XXXX	Sulfonate de cumène (sel de sodium)
01-2119489427-24-0000	Sulfonate de cumène (sel de potassium)

Remarque

Les seuils spécifiques aux substances ont été pris en considération pour la classification du produit.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas d'inhalation

Rincer la bouche et le nez avec de l'eau.
Veiller à un apport d'air frais.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
Les brûlures par acide nécessitent des soins médicaux immédiats, faute de quoi elles se cicatrisent très mal.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact.
Appeler immédiatement un médecin.
Rincer à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en maintenant la paupière ouverte.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir - danger de perforation!
Appeler immédiatement un médecin.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Effet corrosif sur les yeux, la peau et les muqueuses.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Extincteur à sec
Dioxyde de carbone (CO₂)
eau pulvérisée

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
Date d'exécution 15.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.
Formation de gaz et vapeurs irritants possible en cas de décomposition thermique.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Informations complémentaires

Le produit lui-même n'est pas combustible.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Très glissant à cause de fuites / déversement de produit.
Ne pas rejeter les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée dans les canalisations d'égout, les nappes phréatiques ou les eaux superficielles.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit déversé s'infiltrer dans le sol ni parvenir dans les eaux d'écoulement.
Dans le cas d'une contamination des sols, des eaux ou des canalisations, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
Matière appropriée pour recueillir le produit:
Liant universel
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Évacuation: voir rubrique 13
Protection individuelle: voir rubrique 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
Date d'exécution 15.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Éviter IMPÉRATIVEMENT tout mélange avec des acides/produits contenant des acides !

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Éviter de:

génération/formation d'aérosols

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Éviter tout contact avec les vêtements, les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Retirer immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les laver avant de les réutiliser.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver le récipient bien fermé.

Matériau approprié pour le sol:

Résistant au lessivage

Matériel inadéquat pour récipients/installations:

Métal

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:

Acide

Aliments pour humains et animaux

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
111-76-2	203-905-0	2-Butoxyéthanol	20 [ml/m ³ (ppm)] 98 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 50 Court terme(mg/m ³) 246 à résorption cutanée 2000/39/CE
112-34-5	203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	10 [ml/m ³ (ppm)] 67,5 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 15 Court terme(mg/m ³) 101,2 2006/15/CE

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
 Date d'exécution 15.05.2023
 Version 1.4 (fr)
 remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
112-34-5	203-961-6	Diethylene glycol monobutyl ether	10 [ml/m ³ (ppm)] 67,5 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 15 (1) Court terme(mg/m ³) 101,2 (1) (1) 15 minutes average value (BE)
111-76-2	203-905-0	2-Butoxyethanol	20 [ml/m ³ (ppm)] 98 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 50 (1) Court terme(mg/m ³) 246 (1) Additional indication "D" means that the absorption of the agent through the skin, mucous membranes or eyes is an important part of the total exposure. It can be the result of both direct contact and its presence in the air. (1) 15 minutes average value (BE)
1310-58-3	215-181-3	Potassium hydroxide	Court terme(mg/m ³) 2 (1)(2) (1) Additional indication "M" means that irritation occurs when the exposure exceeds the limit value or there is a risk of acute poisoning. The work process must be designed in such a way that the exposure never exceeds the limit value. For evaluation, the sampled period should be as short as possible. However, the sampled period shall be long enough to perform a reliable measurement. The measured result shall be related to the considered period. (2) 15 minutes average (BE)
112-34-5	203-961-6	Diethylene glycol monobutyl ether	10 [ml/m ³ (ppm)] 67 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 15 Court terme(mg/m ³) 101,2 (CH)
111-76-2	203-905-0	2-Butoxyethanol	10 [ml/m ³ (ppm)] 49 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 20 Court terme(mg/m ³) 98 (CH)
122-99-6	204-589-7	2-Phenoxyethanol	20 [ml/m ³ (ppm)] 110 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 20 (1) Court terme(mg/m ³) 110 (1) (1) 15 minutes average value (CH)

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
 Date d'exécution 15.05.2023
 Version 1.4 (fr)
 remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
2682-20-4	220-239-6	Kathon - mixture (3:1) (5-Chloro-2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3 one and 2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3 one)	0,2 (1) [mg/m ³] Court terme(mg/m ³) 0,4 (1) (1) inhalable fraction (CH)
1310-58-3	215-181-3	Potassium hydroxide	2 inhalable aerosol [mg/m ³] (CH)
112-34-5	203-961-6	Diethylene glycol monobutyl ether	10 [ml/m ³ (ppm)] 67,5 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 15 Court terme(mg/m ³) 101,2 Italic type: Indicative statutory limit values (F)
111-76-2	203-905-0	2-Butoxyethanol	10 [ml/m ³ (ppm)] 49 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 50 (1) Court terme(mg/m ³) 246 (1) Bold type: Restrictive statutory limit values Skin (1) 15 minutes average value (F)
1310-58-3	215-181-3	Potassium hydroxide	Court terme(mg/m ³) 2 (F)

DNEL salarié

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
10213-79-3	métasilicate de sodium 5-hydrate	1.49 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
10213-79-3	métasilicate de sodium 5-hydrate	6.22 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	125 mg/kg p.c. /jour	aigu dermique, court terme (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	89 mg/kg p.c. /jour	aigu dermique, court terme (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	246 mg/m ³	aigu par inhalation (local)	
111-76-2	butyl cellosolve	1091 mg/m ³	aigu par inhalation (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	1091 mg/m ³	aigu par inhalation (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	125 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	125 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	246 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	
111-76-2	butyl cellosolve	98 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	98 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
 Date d'exécution 15.05.2023
 Version 1.4 (fr)
 remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	101.2 mg/m ³	aigu par inhalation (local)	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	83 mg/kg	long terme dermique (systémique)	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	67.5 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	67.5 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	17.43 mg/kg p.c. /jour	aigu – par voie orale, effets systémiques	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	34.72 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	20.83 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	8.07 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	8.07 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	8.07 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	2750 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	175 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
15763-76-5	Sulfonate de cumène (sel de sodium)	7.6 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
15763-76-5	Sulfonate de cumène (sel de sodium)	53.6 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
164524-02-1	Sulfonate de cumène (sel de potassium)	7.6 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
164524-02-1	Sulfonate de cumène (sel de potassium)	53.6 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	

DNEL Consommateur

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
10213-79-3	métasilicate de sodium 5-hydrate	0.74 mg/kg p.c. /jour	Long terme – orale, effets systémiques	
10213-79-3	métasilicate de sodium 5-hydrate	0.74 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
10213-79-3	métasilicate de sodium 5-hydrate	1.55 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	26.7 mg/kg p.c. /jour	aigu – par voie orale, effets systémiques	
111-76-2	butyl cellosolve	26.7 mg/kg p.c. /jour	aigu – par voie orale, effets systémiques	
111-76-2	butyl cellosolve	89 mg/kg p.c. /jour	aigu dermique, court terme (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve		aigu dermique, court terme (systémique)	

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
 Date d'exécution 15.05.2023
 Version 1.4 (fr)
 remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
111-76-2	butyl cellosolve	147 mg/m ³	aigu par inhalation (local)	
111-76-2	butyl cellosolve	426 mg/m ³	aigu par inhalation (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	426 mg/m ³	aigu par inhalation (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	6.3 mg/kg p.c. /jour	Long terme – orale, effets systémiques	
111-76-2	butyl cellosolve	6.3 mg/kg p.c. /jour	Long terme – orale, effets systémiques	
111-76-2	butyl cellosolve	59 mg/m ³	long terme dermique (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	75 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	75 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
111-76-2	butyl cellosolve	147 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	
111-76-2	butyl cellosolve	59 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	60.7 mg/m ³	aigu par inhalation (local)	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	5 mg/kg	Long terme – orale, effets systémiques	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	50 mg/kg	long terme dermique (systémique)	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	40.5 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	40.5 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	9.23 mg/kg p.c. /jour	aigu – par voie orale, effets systémiques	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	9.23 mg/kg p.c. /jour	Long terme – orale, effets systémiques	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	10.42 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	20.83 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	2.41 mg/m ³	long terme par inhalation (local)	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	2.41 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	2.41 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	15 mg/kg p.c. /jour	aigu – par voie orale, effets systémiques	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	1650 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	52 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
 Date d'exécution 15.05.2023
 Version 1.4 (fr)
 remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
1310-58-3	hydroxyde de potassium	52 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
15763-76-5	Sulfonate de cumène (sel de sodium)	3.8 mg/kg	Long terme – orale, effets systémiques	
15763-76-5	Sulfonate de cumène (sel de sodium)	3.8 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
15763-76-5	Sulfonate de cumène (sel de sodium)	13.2 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	
164524-02-1	Sulfonate de cumène (sel de potassium)	3.8 mg/kg	Long terme – orale, effets systémiques	
164524-02-1	Sulfonate de cumène (sel de potassium)	3.8 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
164524-02-1	Sulfonate de cumène (sel de potassium)	13.2 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	

PNEC

Numéros CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
10213-79-3	métasilicate de sodium 5-hydrate	1 mg/L	eaux, eau de mer	
10213-79-3	métasilicate de sodium 5-hydrate	7.5 mg/L	eaux, eau douce	
10213-79-3	métasilicate de sodium 5-hydrate	1000 mg/L	station d'épuration (STP)	
111-76-2	butyl cellosolve	0.88 mg/L	eaux, eau de mer	
111-76-2	butyl cellosolve	0.88 mg/L	eaux, eau de mer	
111-76-2	butyl cellosolve	8.8 mg/L	eaux, eau douce	
111-76-2	butyl cellosolve	8.8 mg/L	eaux, eau douce	
111-76-2	butyl cellosolve	9.1 mg/L	eaux, libération périodique	
111-76-2	butyl cellosolve	3.46 mg/kg poids à sédiment, eau de mer sec		
111-76-2	butyl cellosolve	3.46 mg/kg poids à sédiment, eau de mer sec		
111-76-2	butyl cellosolve	34.6 mg/kg poids à sédiment, eau douce sec		
111-76-2	butyl cellosolve	34.6 mg/kg poids à sédiment, eau douce sec		
111-76-2	butyl cellosolve	463 mg/L	station d'épuration (STP)	
111-76-2	butyl cellosolve	463 mg/L	station d'épuration (STP)	
111-76-2	butyl cellosolve	2.33 mg/kg poids à terre sec		
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0.11 mg/L	eaux, eau de mer	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	1.1 mg/L	eaux, eau douce	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0.44 mg/kg	sédiment, eau de mer	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	4.4 mg/kg	sédiment, eau douce	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0.32 mg/kg	terre	

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
 Date d'exécution 15.05.2023
 Version 1.4 (fr)
 remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

Numéros CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
122-99-6	2-phénoxyéthanol	0.0943 mg/L	eaux, eau de mer	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	0.094 mg/L	eaux, eau de mer	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	0.943 mg/L	eaux, eau douce	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	0.943 mg/L	eaux, eau douce	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	3.44 mg/L	eaux, libération périodique	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	0.723 mg/kg poids à sec	sédiment, eau de mer	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	7.2366 mg/kg	sédiment, eau douce	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	7.23 mg/kg poids à sec	sédiment, eau douce	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	24.8 mg/L	station d'épuration (STP)	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	1.26 mg/kg poids à sec	terre	
122-99-6	2-phénoxyéthanol	1.26 mg/L	terre	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	0.024 mg/L	eaux, eau de mer	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	0.24 mg/L	eaux, eau douce	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	0.071 mg/L	eaux, libération périodique	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	0.545 mg/kg	sédiment, eau de mer	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	5.45 mg/kg	sédiment, eau douce	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	10 g/L	station d'épuration (STP)	
1310-58-3	hydroxyde de potassium	0.946 mg/kg	terre	
15763-76-5	Sulfonate de cumène (sel de sodium)	0.23 mg/L	eaux, eau douce	
15763-76-5	Sulfonate de cumène (sel de sodium)	2.3 mg/L	eaux, libération périodique	
15763-76-5	Sulfonate de cumène (sel de sodium)	100 mg/L	station d'épuration (STP)	
164524-02-1	Sulfonate de cumène (sel de potassium)	0.23 mg/L	eaux, eau douce	
164524-02-1	Sulfonate de cumène (sel de potassium)	2.3 mg/L	eaux, libération périodique	
164524-02-1	Sulfonate de cumène (sel de potassium)	100 mg/L	station d'épuration (STP)	

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

lunettes assurant une protection complète des yeux

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
Date d'exécution 15.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

Protection des mains

Modèle de gants adapté

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

NBR (Caoutchouc nitrile)

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection corporelle:

Vêtement de protection

Protection respiratoire

Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:
formation d'aérosol ou de nébulosité

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Couleur

incolore
limpide

Odeur

sans odour

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	Point de fusion env. 0 °C		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	env. 100 °C		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Température d'auto-inflammabilité			Le produit n'est pas auto-inflammable.
Température de décomposition			Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
pH	dans l'état fourni		alcalin
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau (20°C)		miscible en toutes proportions

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
Date d'exécution 15.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	non déterminé		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit n'est pas explosif.

Autres informations

voir fiche technique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Produit stable sous conditions de stockage prescrites

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides.
Réagit au contact des métaux légers en dégageant de l'hydrogène.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Acide
Métal, non noble

10.6 Produits de décomposition dangereux

Hydrogène
Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5

Indications diverses

De façon générale, nous recommandons d'éviter le contact avec des réactifs fortement chimiques tels qu'acides, lessives alcalines, produits d'oxydation et de réduction.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
 Date d'exécution 15.05.2023
 Version 1.4 (fr)
 remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	Numéros CAS111-76-2 butyl cellosolve DL50: 1200 mg/kg p.c.		
	Numéros CAS10213-79-3 méta-silicate de sodium 5-hydrate 1152- 1349 mg/kg Espèce Rat		
	Numéros CAS112-34-5 2-(2- butoxyéthoxy)éthanol DL50: 3384 mg/kg Espèce Rat		
	Numéros CAS1310-58-3 hydroxyde de potassium DL50: 333 mg/kg Espèce Rat	OCDE 425	
Toxicité dermique aiguë	Numéros CAS111-76-2 butyl cellosolve DL50: > 2000 mg/kg Espèce Cochon d'Inde	OCDE 402	
	Numéros CAS10213-79-3 méta-silicate de sodium 5-hydrate > 5000 mg/kg Espèce Rat		
	Numéros CAS112-34-5 2-(2- butoxyéthoxy)éthanol DL50: 2700 mg/kg Espèce Lapin		
Toxicité inhalatrice aiguë	Numéros CAS111-76-2 butyl cellosolve Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) CL50: 3 mg/L		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Corrosif.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Corrosif		

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

Pas d'effet sensibilisant connu.

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
 Date d'exécution 15.05.2023
 Version 1.4 (fr)
 remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
sensibilisants.			

Mutagénicité sur les cellules germinales

Valeur	Méthode	Résultat / Évaluation	Remarque
Mutagénicité in vitro/génotoxicité		Aucune preuve de génotoxicité.	

Cancerogénité

Données d'animaux

Valeur	Méthode	Résultat / Évaluation	Remarque
Cancerogénité		Aucune preuve d'effets cancérogènes possibles.	

Toxicité pour la reproduction

Données d'animaux

Valeur	Méthode	Résultat / Évaluation	Remarque
Toxicité pour la reproduction		Aucune preuve de toxicité pour la reproduction.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Autres informations

Pas d'effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Autres informations

Pas d'effet connu.

Danger par aspiration

Remarque

Aucune classification en ce qui concerne une toxicité par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
 Date d'exécution 15.05.2023
 Version 1.4 (fr)
 remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

Autres informations

En cas d'ingestion, forte corrosivité de la bouche et du pharynx et risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.
 Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
 D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	Numéros CAS10213-79-3 métasilicate de sodium 5-hydrate CL50: env. 210 mg/L Espèce Danio rerio Durée du test 96 h		
	Numéros CAS112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol CL50: 1.3 g/L Espèce Lepomis macrochirus (crapet arlequin) Durée du test 96 h		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	Numéros CAS10213-79-3 métasilicate de sodium 5-hydrate EC50 1700 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	Numéros CAS10213-79-3 métasilicate de sodium 5-hydrate EC50 207 mg/L Espèce Scenedesmus subspicatus Durée du test 72 h		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
Date d'exécution 15.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

12.2 Persistance et dégradabilité

Estimation/classification

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification

Une bioaccumulation n'est pas à escompter.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

* 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Élimination selon la loi "Kreislaufwirtschaftsgesetz (KrWG)".
D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les États fédéraux allemands.
Code déchet Suisse : 59405 g Déchets de détergents et de produits d'entretien, s'ils doivent être étiquetés comme inflammables, corrosifs, dangereux pour l'environnement ou nocifs pour la santé.
Österreich: Tenside sowie Wasch- und Reinigungsmittel, die chemikalienrechtlich als gefährlich eingestuft sind (SN: 59405 g)

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* Remarque

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
 Date d'exécution 15.05.2023
 Version 1.4 (fr)
 remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1719	ONU 1719	ONU 1719
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Kaliumhydroxid, Natriummetasilikat)	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (potassium hydroxide, sodium metasilicate)	Caustic alkali liquid, n.o.s. (potassium hydroxide, sodium metasilicate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1719
Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Kaliumhydroxid, Natriummetasilikat)
Classe(s) de danger pour le transport	8
Étiquette de danger	8
Code de classification	C5
Groupe d'emballage	II
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	1 L
Dispositions particulières	274
Code de restriction en tunnel	E

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1719
Nom d'expédition des Nations unies	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (potassium hydroxide, sodium metasilicate)
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	II
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	1 L
Polluant marin	Non
EmS	F-A, S-B

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
Date d'exécution 15.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1719
Nom d'expédition des Nations unies	Caustic alkali liquid, n.o.s. (potassium hydroxide, sodium metasilicate)
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	II
Dangers pour l'environnement	Non

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

SCL: Specific concentration limit

SVHC: substance extrêmement préoccupante

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

DNEL: dose dérivée sans effet

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

WGK: classe risque aquatique

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1

Acute Tox. 3, H301: Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3

Acute Tox. 4, H302: Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

Acute Tox. 3, H311: Toxicité aiguë (dermique), Catégorie 3

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, Sub-catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, Sub-catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2

Skin Sens. 1: Allergène cutané, Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Allergène cutané, Sub-catégorie 1A

STOT SE 3, H335: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Toxicité aquatique court terme (aiguë), Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 1

Acute Tox. 2, H330: Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 2

Acute Tox. 3, H331: Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 3

Spinnen- & Mövendreck Entferner

Date d'édition 13.12.2024
Date d'exécution 15.05.2023
Version 1.4 (fr)
remplace la version de 08.11.2021 (1.3)

Références littéraires et sources importantes des données

Fiche technique du fournisseur.
European Chemicals Agency (ECHA)
Texte intégral des mentions de danger dans la section 3 (PAS de classification du mélange).
Umweltbundesamt Berlin (Wassergefährdungsklassen)

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange a été effectuée selon la méthode de calcul du règlement CLP (1272/2008).
a été effectuée.

*

Indications de stage professionnel

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
Les réglementations nationales particulières doivent être mises en œuvre indépendamment de chaque utilisateur!
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente